

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Mont Blanc – Monte Bianco

Chère lectrice, cher lecteur

Le Massif du Mont Blanc est un symbole pour l'Europe et pour les Alpes. Aux confins de l'Italie, de la France et de la Suisse, la région qui se trouve autour du toit de l'Europe est liée par l'histoire, la culture et la langue.

Au milieu des années 70, les percements du tunnel du Gd St Bernard et du Mont Blanc ont été vus par les régions concernées comme un moyen de désenclavement. Les élus et la population ont salué ces ouvrages comme une manne providentielle pour l'économie



Éditorial

régionale. C'était sans compter avec l'explosion du transport routier de transit et du train de nuisances qui l'accompagne. Après deux ans de fermeture du tunnel du Mont Blanc suite à un accident dramatique en 1999, dû à l'inconscience des gestionnaires de l'ouvrage, on s'aperçoit que la croissance de l'économie régionale n'a été aucunement infléchie. C'est une preuve de plus que le volume de trafic au niveau régional est à dissocier de la bonne marche de l'économie, particulièrement dans des régions de montagne vivant du tourisme... Plus de 150'000 personnes de toute l'Europe ont signé une pétition contre le retour des poids lourds sur l'axe du Mont Blanc. Les responsables politiques italiens et français font la sourde oreille et promettent la réouverture pour la fin 2001.

Le Mont Blanc en tant qu'espace transnational est le lieu de collaboration à l'intérieur de réseaux d'ONG transfrontaliers. Le CIAPM, qui réunit des associations françaises, italiennes et suisses, s'attache depuis une dizaine d'années à donner au Massif du Mont Blanc des instruments de protection nécessaires pour préserver ce qui est encore à préserver. La première idée, lancée en 1986 par Mountain Wilderness, était de créer un Parc international pour la protection du toit de l'Europe. Cette idée a été reprise et diluée par la Conférence Transfrontalière Mont Blanc CTMB qui réunit les entités régionales et locales des trois pays. La philosophie de ses membres est très consumériste et les ONG, comme le CIAPM, sont vues d'un mauvais œil au point où, en octobre 2000, elles ont été évincées des réunions. Le tourisme dur reste une priorité pour la CTMB, avec comme projet symbole et combattu par les associations de protection de la nature, la création d'un nouveau domaine skiable à la Tête de Balme, à la frontière entre la Suisse et la France.

Le Massif du Mont Blanc mérite la mise en place d'instruments efficaces pour sa protection, sous la forme d'un espace protégé international. Inscrire cet espace au patrimoine naturel et culturel mondial de l'UNESCO serait la moindre des choses.

L'implication plus intensive des trois Etats concernés, des autorités régionales, des ONG et de la population pourrait faire de ce massif un extraordinaire modèle pour la mise en œuvre de la Convention alpine.

Michel Revaz

Directeur adjoint de la CIPRA

SOMMAIRE



● **MONT BLANC
MONTE BIANCO**

- 4 Le bout du tunnel?
- 6 Les réseaux ONG autour du Mont Blanc

CONVENTION ALPINE

- 7 Convention alpine: l'attente se prolonge

LIVRE BLANC/LISTE NOIRE

- 8 Développement régional durable avec le parc de biosphère du Grosse Walsertal
- Un hôtel de luxe au pied des châteaux de Louis II de Bavière



● **PROGRAMME
CONFERENCE ANNUELLE**

- 9 L'Union Européenne et les Alpes

RESEAUX ALPINS

- 10 Le Réseau de communes plus actif que jamais
- Bad Reichenhall, Ville alpine de l'année 2001
- 11 On recherche une «commune de l'avenir»



● **NOUVELLES**

- 12 Passage de témoin à CIPRA-Liechtenstein
- Liaison ferroviaire à grande vitesse dans le Val Susa
- Où ira le flambeau olympique en 2010?
- 13 Vols touristiques en hélicoptère
- Nouvelle équipe à CIPRA-France

● **ACADEMIE D'ETE**

- 14 Académie d'été «Les Alpes à la une»: inscrivez-vous dès aujourd'hui!

PUBLICATIONS

- 15 La Convention des Alpes présentée de manière attractive
- Bilan de la qualité de l'air au Liechtenstein
- Parcs nationaux en histoires et en images

**2^{EME} RAPPORT
SUR L'ETAT DES ALPES**

- 16 Parution prochaine du 2ème Rapport sur l'état des Alpes



Le bout du tunnel?

En 1786, le 8 août, Jacques Balmat et Michel Paccard atteignent le sommet du Mont Blanc. Le plus haut sommet d'Europe est « vaincu ». 179 ans plus tard, le Mont Blanc sera à nouveau vaincu, par le bas cette fois-ci, avec la percée du tunnel du même nom, reliant la vallée d'Aoste à celle de Chamonix.

Réd. Le tunnel du Mont Blanc fait partie de la première génération des grands axes routiers à travers les Alpes. En 1964, le tunnel du Gd St Bernard est ouvert, suivi une année plus tard par le tunnel du Mont Blanc en 1965. Cette tradition sera préservée durablement avec l'ouverture en 1967 du tunnel du San Bernardino puis celle de l'axe du Brenner en 1972 et du Gothard et du Fréjus en 1980.

Une autoroute d'altitude

Malgré ses caractéristiques peu favorables, le tunnel du Mont Blanc est devenu très rapidement un axe déterminant pour le transport nord-sud et de plus en plus pour le transport ouest-est. Ce tube bidirectionnel à 2 voies de circulation est long de 11,6 kilomètres. Les rampes d'accès particulièrement du côté français sont extrêmes pour une autoroute. L'échauffement des moteurs des poids lourds constitue un danger évident d'accident dans le tunnel.

Les services du feu et les experts estiment que les mesures de sécurité ne sont toujours pas suffisantes pour permettre la réouverture du tunnel du Mont Blanc aux poids lourds.

L'étroitesse des vallées traversées, vallée de Cluse et de Chamonix ainsi que celle de Courmayeur, intensifie et concentre les nuisances dues au trafic: bruit et pollution de l'air, mais également emprise sur le sol de l'infrastructure. L'étude d'Ökoscience (1998) montre qu'un poids lourd dans une vallée alpine produit autant d'immissions que 3 poids lourds en plaine (cf. CIPRA-Info 57).



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Tunnel du Mont Blanc: une « success story »...

Depuis 1965, 45 millions de véhicules ont emprunté le tunnel du Mont Blanc. En 1984, 456 000 poids lourds transitaient par celui-ci, ce qui représentait 45% du transit entre l'Italie et la France. En 1998, près de 769 000 poids lourds l'ont emprunté. Les deux sociétés exploitantes du tunnel ne pouvaient que s'en frotter les mains. Du côté français, l'ATMB, chargée de l'exploitation du tunnel, est une société d'économie mixte, détenue à 54% par l'Etat. Parmi ses actionnaires figurent également le département de Haute-Savoie (16,5%), la Ville et le Canton de Genève (5%). Elle est concessionnaire de l'Autoroute blanche (A 40) reliant Genève à Chamonix et de la moitié du tunnel du Mont Blanc. L'autre moitié est concédée par l'Etat italien à la SITMB (Société italienne du tunnel du Mont Blanc). Officiellement, l'ATMB gérante du tunnel et de l'autoroute blanche, annonce un endettement externe en 1998 de 210 millions d'Euro avec la garantie de l'Etat, tout en accumulant les bénéfices. Ce surendettement n'est certainement pas dû aux frais liés à l'amélioration de la sécurité dans le tunnel.

...qui mène à la catastrophe

Les frais engagés pour les mesures de sécurité avant l'accident du 24 mars 1999 qui fit 39 morts et qui occasionna la fermeture de l'ouvrage, étaient très faibles. Dans les différents rapports rédigés après l'accident par le Conseil général de l'administration des ponts et chaussées de la République française, sont cités de nombreux manquements graves: absence de coordination entre les responsables italiens et français, consignes de sécurité datant de 1985 et étant inadéquates pour la lutte contre les incendies, nombre d'exercices incendie tout à fait insuffisant. S'ajoute à ces éléments le fait que la distance entre les poids lourds n'était plus contrôlée.

Il est effrayant de constater que pour une entreprise en main des pouvoirs publics, l'attrait du gain soit inversement proportionnel au souci de la sécurité des usagers.

Réouverture: quel avantage pour les régions?

L'Italie et la France ont prévu de rouvrir le tunnel au trafic à la fin 2001. De l'avis des services pompiers et de nombreux spécialistes, les mesures de sécurité ne seront toujours pas suffisantes. Les ONG italiennes et

françaises ainsi que les élus locaux français se sont mobilisés pour s'opposer au retour des poids lourds sur l'axe du Mont Blanc. Une pétition lancée par l'ARSMB a récolté plus de 150 000 signatures. En mars 2001, le «Manifeste Mont Blanc–Maurienne–Vallée d'Aspe» demandant que les vallées de montagnes ne deviennent pas des couloirs à camions était soutenu par 104 organisations de 7 pays européens. Cette mobilisation exemplaire des associations n'empêche pas les politiques de promettre la réouverture de l'ouvrage aux poids lourds d'ici fin 2001.

A l'horizon 2015, le transport poids lourds sur cet axe devrait doubler. Les conséquences sur l'environnement, la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents de ces vallées continueraient à se dégrader. Les conséquences de la fermeture du tunnel sur l'économie régionale sont intéressantes: les indicateurs économiques du département de Haute Savoie restent meilleurs que la moyenne nationale, le taux de chômage, au troisième trimestre 2000, est de 6,4% dans ce département alors qu'il est de 10,6% pour la France. Et le secteur du tourisme de la vallée de Chamonix affiche une santé réjouissante.

Transfert sur le rail

Les 5000 camions journaliers qui traversaient le tunnel avant l'accident ne se sont pas volatilisés. Ils empruntent aujourd'hui entre autre l'axe du Fréjus où le trafic poids lourds est passé de 782 000 véhicules par an en 1998 à 1 371 000 en 1999. Cet axe est complètement saturé avec des conséquences catastrophiques pour les riverains et pour la qualité de l'environnement.

Les autorités françaises et italiennes font miroiter LA solution sous la forme d'un gigantesque tunnel ferroviaire Lyon-Turin de 52 kilomètres à l'horizon 2015. Mais que faire du trafic routier d'ici là ? Il n'est absolument pas envisageable de continuer à faire passer par des axes routiers alpins tels que le Mont Blanc ou le Fréjus autant de poids lourds. Les alternatives rapides et souples sont à chercher dans les potentiels inexploités de lignes ferroviaires existantes en leur apportant les modifications nécessaires pour leur permettre d'absorber efficacement le transport marchand. La ligne existante de Tende entre Cuneo et la Côte d'Azur et celle du Sud-Léman en direction du Simplon peuvent être optimisées à moindres frais et rapidement. Les quelques problèmes techniques et

© ARSMB



Carte postale à l'attention du Premier ministre, M. Jospin:

«Le tunnel du Mont Blanc ne doit en aucun cas être réouvert aux camions»

financiers liés à leur transformation sont négligeables comparés au creusement d'un nouveau tunnel ou à la construction d'un nouvel axe routier. Ces solutions ne sont pas aussi glorieuses pour les instances politiques mais bien plus intelligentes, rapides et économiques, et doivent être combinées avec des mesures d'optimisation du transport, d'internalisation des coûts externes et de suppression des transports inutiles...

Quelques sites Web traitant de la problématique du transport dans l'espace transfrontalier entre l'Italie et la France :

<http://www.ite-euro.com/ITE>

<http://chamonix.org/arsmb>

<http://www.legambientevalsusa.it/>

<http://www.mountainwilderness.org/>

<http://www.retealternative.org/>

Les réseaux ONG autour du Mont Blanc

L'espace autour du Mont Blanc est aujourd'hui en pleine mutation. Le retrait de l'agriculture de montagne, les problèmes de transports, la pression du tourisme sont autant de thèmes qui nécessitent une attention particulière.

Réd. L'idée d'une protection du Massif du Mont Blanc trouve son origine en 1988 lorsque Mountain Wilderness lance une action pour dénoncer la surexploitation touristique du toit de l'Europe. 13 ans plus tard, cette mise sous protection internationale n'est pas encore réalisée et bute sur l'attentisme et la mauvaise volonté de nombreux acteurs.

Les ONG et leurs attentes...

Le CIAPM (Comité International des Associations pour la Protection du Mont Blanc), qui réunit une vingtaine d'associations françaises, italiennes et suisses dont les associations nationales de Mountain Wilderness (MW), des Clubs alpins et du WWF est créé en 1991. Il s'agit d'une réaction des milieux associatifs à l'inertie des Etats qui tardent à prendre les mesures nécessaires pour donner au Massif du Mont Blanc une protection efficace. Les propositions et les stratégies du CIAPM se font à deux niveaux: d'une part, des propositions intégrées concernant tout le massif, d'autre part, des actions ciblées et sectorielles.

Le Mont Blanc, site du patrimoine Mondial?

En 1996, le CIAPM défend à Vienne devant le comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO et à Rügen en 1997 devant l'UICN (Union mondiale pour la nature) l'idée de faire du Massif du Mont Blanc un site du patrimoine culturel et naturel mondial. Le CIAPM s'engage également pour mettre en place des périmètres

d'occupation des sols, pour faire respecter la loi française interdisant les vols hélicoptères à des fins touristiques, pour supprimer du paysage les installations de remontées mécaniques abandonnées.

Les organisations membres du CIAPM lancent également des actions spécifiques. MW lance chaque été des actions spectaculaires et constructives et élabore des plates-formes de discussions avec le public et les autorités politiques (voir encadré).

L'Espace Mont Blanc, un alibi?

La Conférence Transfrontalière Mont Blanc (CTMB) réunit les élus locaux et régionaux et les responsables des administrations régionales dans le cadre de l'Espace Mont Blanc. Les ONG ont un statut d'observateurs régulièrement remis en question. Cette Conférence est encore dans une logique de développement dur des années 70 et 80. Dans une région dont le développement touristique est déjà extrême, il est absurde de continuer à étendre les infrastructures touristiques. Le capital nature et paysage sont la base du tourisme, de l'avis des promoteurs. Il est donc temps de se donner les instruments pour effectivement protéger ce capital. Malheureusement, la configuration actuelle de la CTMB n'est certainement pas à même de donner des impulsions dans ce sens. Les ONG devront continuer leur travail d'information et de mise en œuvre. Et les Etats centraux, qui ont ratifié la Convention alpine, doivent prendre leurs responsabilités et s'impliquer plus intensément dans ce processus. Une région-modèle autour du Mont Blanc est une occasion rêvée pour faire avancer le processus alpin.

Le travail des ONG dans la région du Mont Blanc n'est pas du goût de tout le monde.



© Mountain Wilderness

Mountain Wilderness Suisse organise une semaine d'action et de travail/ découverte dans le Val Ferret avec pour objectifs de confronter les idées de l'organisation avec les différents acteurs et avec le terrain.

23. - 28. 7. 2001

(28. - 29. 7. en compagnie de Mountain Wilderness, Italie)

Informations: Mountain Wilderness, Postfach 1622, 8040 Zürich www.mountainwilderness.ch

L'attente se prolonge

La 6^{ème} Conférence alpine de l'automne passé semblait avoir donné un nouvel élan à la Convention alpine. Depuis lors, l'immobilisme a repris le dessus. La présidence italienne prend son temps.

Réd. Après plus de 10 ans de négociations acharnées, une solution à même de satisfaire toutes les parties contractantes de la Convention alpine ainsi que les observateurs était enfin trouvée à la Conférence des ministres de l'environnement des pays alpins et de l'UE à Lucerne, le 31 octobre 2000 (6^{ème} Conférence alpine).

Pendant des années, on a expliqué les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention alpine par la stagnation du protocole «Transports». On pouvait s'attendre à ce que l'accord de Lucerne donne un nouvel élan à la Convention, d'autant plus que les ministres avaient décidé de doter prochainement la Convention d'un secrétariat permanent. Sans une telle institution, il ne serait guère possible de mettre en œuvre les objectifs de la Convention alpine. La CIPRA n'avait cessé de le souligner.

La présidence ne s'implique guère

Comme la présidence de la Convention alpine est tournante et que le pays président ne peut s'appuyer sur un secrétariat permanent, tout le travail de mise en place des structures nécessaires est à refaire tous les deux ans dans un autre pays. Dans ces conditions, les périodes effectives de travail ont toujours été suivies de phases de stagnation.

L'Italie a été nommée présidente pour les années 2000 à 2002. Depuis la Conférence alpine de Lucerne, Rome a donné peu de signes de vie. Du moins pas sur des questions de fond. Quelques problèmes administratifs ont été résolus et un secrétariat a été créé pour la présidence italienne de la Convention alpine. Mais au moment de la rédaction cet article, l'Italie n'a toujours pas convoqué de réunion du Comité permanent de la Conférence alpine. Cette assemblée de hauts fonctionnaires, qui devrait assurer la poursuite du processus engagé en faveur de la Convention alpine entre les Conférences alpines organisées tous les deux ans, aurait dû siéger depuis longtemps déjà.

Les groupes de travail ne peuvent se mettre à l'ouvrage

Des affaires importantes attendent en effet d'être liquidées. On ne peut différer plus longtemps la mise au concours du secrétariat permanent. Les documents nécessaires sont traduits depuis longtemps dans les quatre langues, mais la présidence italienne ne les envoie pas. Les villes et les pays candidats auront besoin de beaucoup de temps pour étayer leur candidature s'ils souhaitent fournir des dossiers solides. Enfin, le Comité permanent doit examiner tous les dossiers et les soumettre rapidement aux ministres en prévision de la 7^{ème} Conférence alpine de l'automne 2002.

La 6^{ème} Conférence alpine avait décidé la création de différents groupes de travail. Deux d'entre eux – le groupe de travail chargé du contrôle et de l'évaluation de la mise en œuvre du protocole «Transports» et celui qui porte sur le thème «Population et culture» – ne peuvent pas se mettre à l'ouvrage parce qu'ils n'ont pas encore été constitués par le Comité permanent. Mais celui-ci n'est pas autorisé à siéger sans avoir été convoqué par l'Italie, en charge de la présidence, et ne peut donc prendre de décisions.

L'année de la montagne ne concerne pas la Convention alpine?

De plus, le Comité permanent a été chargé de «décider et de mettre en œuvre» un programme de mesures à l'occasion de l'Année internationale de la montagne de l'ONU, en 2002. Il sera alors primordial d'informer le public sur les objectifs de la Convention alpine. Le temps commence à presser. En outre, le Comité permanent doit aussi assurer l'échange d'informations entre les comités administratifs d'Interreg IIIB et les organes de la Conférence alpine, conformément à une décision prise lors de la 6^{ème} Conférence alpine.

La CIPRA a soumis à la présidence italienne ses idées pour la suite des opérations, à l'occasion d'un atelier de travail organisé en décembre 2000 à Milan. Un temps précieux a été gaspillé depuis lors. La CIPRA exhorte la présidence italienne à s'acquitter de ses responsabilités sans plus attendre.



Livre blanc

Développement régional durable avec le parc de biosphère du Grosse Walsertal



Photo: Krista Branz

Le Grosse Walsertal – une région dont le caractère de modèle est indéniable

Protocole

Aménagement du territoire et développement régional durable, article 1^{er} :
c. gérer les ressources et l'espace de manière économe et compatible avec l'environnement
g. promouvoir l'égalité des chances de la population locale en matière de développement social, culturel et économique...

Réd. La vallée du Grosse Walsertal dans le Vorarlberg/A ne possède que peu d'industries, une infrastructure touristique modeste et peu de routes d'accès. Un grand nombre d'habitant-e-s sont des pendulaires travaillant à l'extérieur de la région: il semble qu'on soit passé à côté du «développement».

Que faire? Les habitant-e-s se sont souvenus des richesses naturelles et culturelles de leur région. Ils ont créé les conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan de zones et élaboré des lignes directrices prenant en compte l'agriculture et la foresterie, la population et l'économie, les transports et le développement des zones habitées. L'UNESCO vient maintenant de reconnaître à la vallée le statut de réserve de biosphère.

L'avenir du parc de biosphère n'est assuré que si la population locale partage cette philosophie et participe activement à la conception de son propre avenir. Toutes les réserves de biosphère de l'UNESCO se caractérisent par un même principe: l'homme n'est pas un élément étranger mais il fait partie intégrante de la nature.

Le projet porte ses fruits: des représentant-e-s de l'agriculture et de la communauté des exploitants d'alpages (et bientôt de l'artisanat d'art) se sont regroupés pour commercialiser ensemble «La caissette aux délices» (Die köstliche Kiste) – une caissette contenant des spécialités gastronomiques locales. Un échange avec une autre réserve de biosphère est prévu: cette dernière doit élaborer pour la vallée un vin biologique du parc de biosphère et, en contrepartie, le fromage d'alpage «Walserstolz» du Grosse Walsertal sera commercialisé dans la région amie. L'année passée, on a lancé des semaines et des journées d'aventures dans le parc de biosphère, destinées aux écoles, aux familles et aux touristes. Le trafic automobile a été interdit sur une route à péage et remplacé par un «bus de randonnée», raccordé au réseau régional des transports publics.

Informations récentes sur:

<http://biosphaerenpark.grosseswalsertal.at>

Liste noire

Un hôtel de luxe au pied des châteaux de Louis II de Bavière

Entre 1979 et 1995, l'équivalent de trois terrains de football a été utilisé chaque jour pour construire des routes et des bâtiments dans l'espace alpin bavarois. En dépit du Plan alpin, de l'aménagement paysager et du plan directeur d'aménagement des constructions, les paysages rétrécissent de plus en plus. L'exemple de la commune de Schwangau dans l'Allgäu montre que des paysages culturels exceptionnels continuent d'être sacrifiés à des intérêts mercantiles à court terme.

Sur Internet, la commune de Schwangau se décrit comme «le pays des châteaux, des montagnes et des lacs, le plus beau coin de l'est de l'Allgäu». Sur les prairies s'étendant au pied des châteaux de Neuschwanstein et de Hohenschwangau, connus dans le monde entier, il est maintenant question de construire un hôtel de luxe, mais aussi de légaliser et d'agrandir un terrain de golf aménagé sans autorisation. Jusqu'ici, seul le ravissant petit château de Bullachberg se dressait sur une colline non constructible. En 1998 déjà, la majorité des bour-

geois de Schwangau s'étaient prononcés contre ces projets d'hôtel et de terrain de golf à 18 trous. Cependant, un numéro de parcelle a été oublié par les initiateurs de cette décision. C'est précisément là qu'il est prévu de construire un hôtel de luxe, dont les dimensions ont été revues à la baisse.

On risque ainsi de créer un précédent pour un droit des constructions parfaitement inégalitaire. Les projets des simples particuliers sont soumis aux conditions les plus sévères, tandis que ceux que l'on doit à la famille influente du prince von Thurn & Taxis, se réalisent sur des terrains qui devraient être protégés. Les groupes parlementaires du SPD et des Verts veulent déposer une demande auprès de l'UNESCO pour que les châteaux royaux ainsi que la campagne environnante soient inscrits au Patrimoine culturel mondial. Cette distinction serait difficilement conciliable ces projets de construction.

Andreas Güthler, CIPRA-Allemagne

Protocole

«Aménagement du territoire et développement durable», Art. 1:
Les objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable de l'espace alpin visent à:
b) harmoniser l'utilisation de l'espace avec les objectifs et les exigences écologiques
f) respecter les identités régionales et les spécificités culturelles

Conférence annuelle de la CIPRA

L'Union européenne et les Alpes

Dix ans après la signature de la Convention alpine par les huit États alpins et l'Union européenne, à l'heure où huit protocoles d'application sont signés, où en sont les relations entre l'Union européenne et les Alpes?

Si les nouvelles orientations de la politique régionale de l'Union semblent répondre à des objectifs plus en cohérence avec les principes de la Convention alpine, longtemps cette politique a été synonyme de développement d'infrastructures routières ou industrielles pas toujours adaptées au contexte régional.

Quels moyens de l'Europe face aux Alpes?

De quels moyens l'Europe dispose-t-elle pour mettre plus concrètement en application les principes d'un texte ratifié aujourd'hui par les parlementaires européens, et ceux des différents pays alpins? Quelle importance doit-elle accorder à cet objectif et quels moyens doit-elle mettre en œuvre pour y parvenir? Voici les questions que nous nous proposons d'aborder au cours de cette conférence.

L'Union européenne s'engage aujourd'hui fortement dans la définition d'une politique des régions. Dans ce cadre, les Alpes disposent déjà d'un texte de référence avec la Convention alpine. Des pays non-membres de l'UE, membres ou en instance de le devenir en sont les acteurs, et participent à la définition d'une nouvelle dimension européenne dont il devient important de tenir compte.

Comprendre la réalité d'une «Région Alpes»

La première introduction sera de dimension géographique. Les Alpes sont en Europe une région à part entière. Terre frontière et obstacle naturel, c'est aussi un lieu d'échange, de culture où les frontières actuelles ne sont parfois que des traits sur une carte. Par la dimension historique, sociale, culturelle, environnementale, nous tâcherons de comprendre ou d'entrevoir la réalité d'une «Région Alpes».

La seconde, plus pratique, apportera les définitions nécessaires à la compréhension des thèmes abordés par la suite. Comment sont prises en compte les régions dans les politiques européennes, quels sont les systèmes d'aides existants, leur implication en terme géographique ou culturel, etc.? L'Union

européenne mène-t-elle des politiques impliquant l'existence de «régions» sur plusieurs pays, et dans ce cas, quelles relations établit-elle avec les pays non membres? Voilà les questions auxquelles viendra répondre un spécialiste de la politique européenne.

Deux exemples significatifs:

Développement régional et agriculture

Afin de mieux appréhender les enjeux existants face à la mise en place d'une politique «alpine» de l'Union européenne, nous avons choisi d'aborder deux thèmes centraux: le développement régional et l'agriculture.

Les deux thèmes retenus correspondent à des axes de travail et d'investissement prépondérants aujourd'hui pour l'Union européenne. A eux seuls, ils absorbent 80% du budget annuel de l'Union. Pourtant les systèmes mis en place ne prennent que très peu en compte l'existence de l'Arc alpin, et la nécessité d'y définir une politique cohérente de protection et de développement, à moins que les nouvelles préconisations du programme Interreg IIIB ne remédient à cette situation...

Trois questions concrètes

Pour chacun des deux thèmes, nous inviterons trois experts à venir s'exprimer autour d'une question simple pour chacun:

- Quelles sont les principales actions engagées, les lignes directrices et mesures prévues par l'Union européenne quant à la politique à mener au niveau alpin?
- Quelle est la situation effective sur le terrain, quel est le niveau de mise en œuvre de cette politique européenne?
- Quels sont les thèmes les plus intéressants et les plus urgents auxquels s'intéresser pour résoudre les problèmes alpins, et quelles sont les esquisses de solution à mettre en œuvre?

25-26 octobre 2001, Centre de congrès

«Le Manège», Chambéry, France

Programme détaillé et talon d'inscription au milieu de ce CIPRA-Info ainsi que sous www.cipra.org.

Présentation Conférence Chambéry 25/26 octobre 2001

Bertrand Rivoal

CIPRA-France

Photo: G. Garofalo



Le thème qui sera traité à Chambéry concerne les vues de l'EU par rapport aux Alpes.

Le Réseau de communes plus actif que jamais

Après cinq ans d'existence, le réseau de communes «Alliance dans les Alpes» est plus dynamique que jamais. Il comprend maintenant 110 communes.

Réd. Rainer Siegele, maire de la commune de Mäder dans le Vorarlberg, est depuis une année et demie le 1er président du réseau de communes. Comme son prédécesseur Walter Weiss de Naturns dans le Tyrol du Sud, il se distingue par son imagination et son dynamisme. Les choses bougent au sein du réseau de communes. Le réseau a par exemple lancé un concours récompensant des projets durables réalisés dans les communes alpines (voir article en page 11). Par ailleurs, une conférence est organisée en France. A cette occasion, les participants et participantes rendront visite aux communes intéressées à prendre part au réseau. L'«Alliance dans les Alpes» a aussi été très active dans la préparation de projets dans le cadre du programme Interreg III de l'UE.

De nouvelles communes dans trois pays

Non seulement les communes bénéficient de toutes les activités déployées par l'association, mais elles profitent

aussi de tout ce que peuvent leur apporter les autres membres du réseau, par exemple lors de visites mutuelles et d'échanges d'expériences, qui sont fréquents au sein du réseau. Une délégation communale ne rentre jamais d'une visite de ce genre sans en rapporter des informations et des idées intéressantes.

Étant donné tous les avantages dont bénéficient les membres du réseau de communes, il n'est pas étonnant que le nombre de communes qui désirent adhérer augmente. Si le réseau comprenait 41 communes durant la phase pilote en 1996/1997 (27 membres composés parfois de plusieurs communes), il compte aujourd'hui 110 communes de tous les pays alpins. Les communes nouvellement admises sont les suivantes: Frastanz (Vorarlberg, Autriche), Mauren (Liechtenstein) ainsi que les trois communes italiennes d'Aviano, Caneva et Polcenigo, qui forment avec la commune de Budoia déjà membre du réseau, la Comunità Pedemontana del Livenza, dans le Frioul.



Photo: Elke Klien

Les quatre communes de la Comunità Montana del Livenza dans le Frioul appartiennent maintenant au réseau de communes.

Bad Reichenhall – Ville alpine de l'année 2001

La ville bavaroise de Bad Reichenhall porte cette année le titre de «Ville alpine de l'année». Cette distinction, décernée par un jury international, est un honneur impliquant un investissement important.



Photo: Elke Klien

Bad Reichenhall, ville alpine de l'année en 2001.

Réd. «Bad Reichenhall séduit par son dynamisme urbain, sa qualité de vie typiquement bavaroise et ses compétences médicales très pointues», c'est en ces termes que cette ville de 16'800 habitants se présente sur son site Internet (www.bad-reichenhall.de). En 2001, Bad Reichenhall va mettre en valeur le caractère unique et la qualité des villes alpines au travers d'un thème précis : «Les sources, bienfait du corps et de l'esprit». Les sources, qui donnent naissance à nos cours d'eau, sont un symbole de vie et de fraîcheur. Le thème de l'«eau» va donc constituer le fil rouge des manifestations organisées tout au long de l'année. La ville de Bad Reichenhall s'investit en faveur de la Saalach. D'entente avec les communes riveraines autrichiennes et bavaroises, elle s'est engagée à préserver et à revaloriser cet espace de vie et elle a déterminé des objectifs à atteindre.

En 2002, la ville française de Gap portera le titre de «Ville alpine de l'année».

Ville alpine de l'année

Chaque année, un jury international composé de représentants de la CIPRA, de la «Communauté de travail Villes des Alpes» et de «Pro Vita Alpina», décerne le titre de «Ville alpine de l'année». Toute ville située dans le domaine d'application de la Convention alpine peut se porter candidate. Jusqu'ici, ce titre a été attribué aux villes suivantes: Villach (A) en 1997/1998, Belluno (I) en 1999 et Maribor (SLO) en 2000.

La Ville alpine de l'année s'engage tout particulièrement au cours de l'année à donner un reflet critique de sa situation et de sa fonction au sein de l'espace alpin, à garantir la participation active de la population, à revaloriser ses relations avec la région environnante, à mettre en œuvre des exemples pratiques de développement durable dans l'esprit de la Convention alpine et à collaborer avec d'autres villes situées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace alpin.

Adresse de contact:

Verein Alpenstadt des Jahres, Lederergasse 20
A-9500 Villach, Tél.&Fax : 0043/4242 21 93 95
E-Mail: a.kuebler@magnet.at

On recherche une «commune de l'avenir»

Le réseau de communes «Alliance dans les Alpes» lance un concours récompensant des projets de développement durable réalisés par des communes alpines. Sont autorisées à participer toutes les communes situées dans le périmètre d'application de la Convention alpine.

Réd. Le dénominateur commun de toutes les activités déployées dans le cadre du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» est la promotion d'un développement durable dans toutes les communes alpines.

Cet objectif a également motivé le lancement d'un concours, qui doit inciter les communes à développer des projets durables et favoriser la mise en place d'un «développement durable initié par la base». La présentation de réalisations exemplaires devrait également relancer les échanges et le partage des connaissances entre les communes. Afin de donner à cet événement le plus large écho possible, le concours est ouvert à toutes les communes de l'espace alpin.

La Convention alpine concrètement : réalisations exemplaires !

Conformément au concept élaboré par la CIPRA mandatée par le réseau de communes, ce concours récompense des communes pour des projets servant à la mise en œuvre de la durabilité telle que définie dans la Convention alpine. Ces projets doivent concerner les domaines d'activités suivantes de la Convention alpine : «Population et culture», «Aménagement du territoire et développement durable», «Qualité de l'air», «Protection du sol», «Régime des eaux», «Protection de la nature et entretien des paysages», «Agriculture de montagne», «Forêt de montagne», «Tourisme», «Transports», «Energie» et «Déchets». Il va de soi que les projets recouvrant plusieurs domaines d'activité sont aussi les bienvenus.

Un prix principal pour la «Commune de l'avenir»...

Le prix principal doté de 4'000 euros sera attribué à une «commune de l'avenir» qui aura réalisé un projet non seulement précurseur, novateur et créatif, mais également intégré dans un concept général de politique communale. La commune doit prendre le chemin d'un développement durable. Elle déploie donc dans d'autres domaines un grand nombre d'activités, de stratégies et

de projets se complétant mutuellement. Le projet doit faire partie d'un concept communal basé sur la durabilité et la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs. Il doit apparaître comme faisant partie intégrante d'une philosophie de la durabilité adoptée par la commune.

On doit pouvoir reconnaître dans le projet des concepts et des stratégies tangibles de mise en œuvre, ayant pour but un développement durable de la commune. Le projet doit prendre en compte les dimensions économique, écologique et sociale du développement durable à un niveau tant communal que général.

En outre, le projet doit être déjà mis en œuvre. De simples concepts ne sont pas primés. Il est de première importance que la commune soit prête à dialoguer avec les habitant-e-s et les acteurs et actrices du projet. Il importe également que le projet ait un effet à long terme.

...et deux autres prix

Les critères valables pour le prix principal le sont aussi pour les deux autres prix, dotés chacun de 1500 euros. Peuvent aussi prétendre à ceux-ci les communes qui font montre de réalisations pionnières dans des domaines d'activité isolés et des projets particuliers, sans avoir à leur actif des réussites exemplaires dans des champs d'activité multiples.

Les bénéficiaires des prix doivent être des communes politiques, situées dans le périmètre d'application de la Convention alpine. L'un des deux prix secondaires au moins doit revenir à une commune membre du réseau «Alliance dans les Alpes». Les prix seront remis chaque année, et ce pour la première fois en automne 2001.

Commandez le questionnaire dès aujourd'hui !

Les communes présentent leur candidature en remplissant un questionnaire. Les gagnants seront désignés par le Conseil du réseau de communes «Alliance dans les Alpes».

Les communes intéressées peuvent demander la liste des critères pour le choix des projets ainsi que le questionnaire à remplir au président du réseau de communes (voir encadré ci-dessous) ou les télécharger depuis le site Internet du réseau.

Le délai de participation est fixé au 8 juin 2001.



Passage de témoin à CIPRA-Liechtenstein

Réd. La société liechtensteinoise pour la protection de l'environnement (LGU) assume le secrétariat de CIPRA-Liechtenstein. Pendant six ans, Regula Imhof a été directrice de la LGU et donc de CIPRA-Liechtenstein. Elle quitte maintenant le Liechtenstein pour s'engager dans la collaboration au développement. Elle va travailler pour la Direction suisse du développement et de la coopération, à Bishkek, Kirghizstan, dans le cadre du Central Asian Mountain Partnership Program (CAMP) (camp@elcat.kg ; www.camp.elcat.kg).



Regula Imhof quitte la CIPRA après six ans de travail intensif.

Depuis le 1^{er} avril, Alexander Hauri est directeur de la LGU et de CIPRA-Liechtenstein. Il a étudié les sciences naturelles de l'environnement, et plus spécialement la biologie et le système terrestre, à l'EPF de Zurich et se réjouit de relever de nouveaux défis à la tête de la LGU et de CIPRA-Liechtenstein.



Alexander Hauri a pris la succession de Regula Imhof le 1^{er} avril 2001.

Liaison ferroviaire à grande vitesse dans le Val Susa

Les dirigeants italiens et français ont décidé la construction de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Turin et Lyon. Le projet prévoit l'aménagement d'un tunnel double de 52 km de long sous le massif de l'Ambin entre l'Italie et la France. Le chantier de ce tunnel s'étendra sur 30 ans et nécessitera l'excavation de 12 millions de mètres cubes de matériaux. Il est également prévu de construire pour la ligne ferroviaire un «boyau» de 800 mètres de long à 40 mètres de haut à travers le Val Cenischia. 340 trains de marchandises et 30 trains voyageurs passeront chaque jour sur cette ligne. On vous laisse imaginer les nuisances sonores que cela occasionnera le long de cette

vallée de 60'000 habitants. Le Val Susa a également manifesté son opposition à ce projet démesuré: ses habitant-e-s sont d'avis qu'il serait possible d'augmenter la capacité de la liaison ferroviaire existante au moyen d'améliorations ciblées. Cette solution serait plus efficace et éviterait aux deux régions les conséquences catastrophiques de ce projet gigantesque. Il existe aussi un site Internet qui fait le point sur la situation dans le Val Susa : <http://www.legambiente-valsusa.it>.

*Francesco Pastorelli
CIPRA-Italie*

Où ira le flambeau olympique en 2010?

Réd. Vancouver/Whistler, Calgary, Québec, Kosciuszko, Muju-Jeonju, Lillehammer, Munich, Kitzbühel, Salzbourg, Berne/Montreux, Davos, Sarajevo, Andorre, Grenade, ... toutes ces villes et régions voudraient organiser les Jeux olympiques d'hiver 2010. Qui va l'emporter?

Les Jeux olympiques d'hiver 2006 auront lieu à Turin. Cinq candidatures aux Jeux de 2010 au moins émanent de l'espace alpin ou de ses environs immédiats et n'ont donc aucune chance après Turin 2006. Ces villes et régions doivent franchir le cap des éliminatoires afin que leur candidature soit retenue pour 2014. Est-il raisonnable d'organiser une manifestation de

cette envergure dans les Alpes? A cette question, un grand nombre d'associations environnementales répondent par la négative.

Une plate-forme d'associations opposées aux Jeux olympiques d'hiver s'est constituée en Suisse. Elle devient de jour en jour plus importante. Même les organisateurs potentiels expriment des réserves. St-Moritz (Jeux olympiques d'hiver de 1928 et de 1948), par exemple, ne met pas ses pistes à disposition pour les compétitions de ski des Jeux olympiques.

Informations: Komitee Olympiakritisches Graubünden, Stefan Grass, stefangrass@spin.ch

Vols touristiques en hélicoptère

Réd. Dans le CIPRA-Info n° 59, nous annonçons que l'Italie était près d'adopter une loi qui réglementerait les vols en hélicoptère réalisés en région de montagne dans un but touristique. Nous nous sommes hélas trompés. Au terme de discussions prolongées et après plusieurs amendements en vue de faire accepter la loi aux différents groupes d'intérêts concernés, après de nombreuses actions de sensibilisation destinées aux décideurs politiques, réalisées par CIPRA-Italie d'entente avec le Club alpin italien et Mountain Wilderness, la loi a été votée l'automne dernier par le Sénat. Mais la Chambre des députés a laissé passer des mois avant que le projet soit examiné. Ensuite, ce projet a été soumis à la Commission des transports, qui, à son tour, a réussi à laisser la législature se terminer sans adopter la loi (en Italie la Chambre des députés a été dissoute début mars déjà, en prévision des élections du mois de mai). La volonté politique a-t-elle fait défaut ou bien le lobby des entreprises d'hélicoptères – peu nombreuses et pourtant très puissantes sur le

plan économique – s'est-il manifesté? Dès que le nouveau Parlement sera opérationnel, les organisations environnementales reprendront le combat. En effet, en Italie aussi il importe de réglementer par la loi une activité qui n'est pratiquée que par une petite minorité tout en impliquant des nuisances considérables pour l'environnement alpin.

En Suisse, la situation se présente différemment. La loi n'interdit pas l'ensemble des vols en hélicoptère à des fins touristiques, mais l'atterrissage n'est autorisé que ponctuellement et moyennant une autorisation spéciale. Mountain Wilderness a lancé une action pour faire interdire en Suisse les vols touristiques en hélicoptère: «Stop à l'hélicoptère», tel était le mot d'ordre de la manifestation qui a eu lieu fin avril dans quatre régions des Alpes suisses.

En 1997, la CIPRA a voté une résolution sur ce thème (encadré), qui reste malheureusement d'actualité.

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München



Heliski: un plaisir pour une minorité, une nuisance pour beaucoup.

Résolution

**Pour une interdiction générale de l'utilisation de l'hélicoptère à des fins touristiques dans les Alpes
approuvée par l'assemblée des délégués de la Commission internationale pour la protection des Alpes CIPRA
le 25 septembre 1997 à Bovec/Slovénie.**

Dans les Alpes, et de façon générale dans les régions de montagnes, le vol des hélicoptères occasionne des nuisances sonores qui perturbent fortement la faune sauvage et engendrent d'importantes perturbations pour les gens. De ce fait, l'utilisation de l'hélicoptère devrait être strictement limitée aux interventions absolument nécessaires.

En réalité, la plupart des vols en hélicoptère sont effectués à des fins touristiques: ski héliporté, excursions en hélicoptère, partie de pêche par hélicoptère, hélibike...

Il n'existe aucune comparaison avec d'autres sports qui soit réservé à un nombre de personnes aussi restreint et qui engendre de telles nuisances pour autant de gens. Pour le transport en altitude de quelques dizaines de personnes, une vallée entière est contrainte de subir pendant des heures le bruit d'un hélicoptère. Pour la faune sauvage, particulièrement pendant l'hiver, les perturbations dues aux hélicoptères peuvent être fatales. L'apparition – souvent par surprise – d'un hélicoptère provoque la fuite précipitée des animaux, qui, sous l'effet de la panique, parcourent de grandes distances, et peut les conduire à l'épuisement.

On peut considérer que, du point de vue de l'économie touristique, les vols d'hélicoptères sont marginaux. De plus, les touristes sont les premiers à se plaindre de ces nuisances.

Dans les Alpes, l'utilisation de l'hélicoptère à des fins touristiques est réglementé différemment d'un pays à l'autre et selon les différentes régions. En Allemagne et au Liechtenstein, il y est pratiquement interdit; en France, cela est interdit mais les infractions sont courantes et leurs auteurs ne sont pas sanctionnés; en Autriche, il existe deux endroits où les atterrissages et les décollages sont permis dans le Vorarlberg, le reste du pays étant sous le coup d'une interdiction générale; en Suisse, ce sont près de 50 000 touristes qui sont transportés par hélicoptères chaque année sur 43 places d'atterrissage; en Italie, seule la province autonome de Trente a instauré une interdiction générale, la pratique du tourisme par hélicoptère étant très pratiquée dans toutes les Alpes occidentales, dans l'Adamello et dans les Dolomites. En Slovénie également, on est en train de développer cette activité.

Ainsi, sur la base de ces considérations et convaincue de la nécessité de préserver et retrouver la tranquillité dans les montagnes,

la CIPRA demande

aux autorités nationales et régionales des pays alpins de tout mettre en oeuvre pour instituer une interdiction générale des vols par hélicoptère à but touristique dans la totalité de l'Arc alpin.

Nouvelle équipe à CIPRA-France

Réd. Le 15 décembre 2000, l'Assemblée générale de CIPRA-France a élu René Sournia pour succéder comme président à Jacques Molinari. Il sera épaulé par le directeur Bertrand Rivoal, qui a commencé son activité à CIPRA-France l'année passée, et par Dominique Laël, permanente.

Cette nouvelle équipe a commencé par faire éditer un prospectus très attrayant sur CIPRA-France, les Alpes

et la Convention alpine. Le nouveau secrétariat de CIPRA-France se trouve dans les bureaux de Mountain Wilderness à Grenoble.

CIPRA-France, Place Bir hakeim 5, F-38000 Grenoble,
Tél. 0033-476-01 89 08, Fax 0033-476-01 89 07,
cipra.france@wanadoo.fr.

Académie d'été «Les Alpes à la une» : inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Pour la quatrième fois cette année, la CIPRA organise son Académie d'été «Les Alpes à la une» au Liechtenstein. Cette formation offre à des généralistes une vaste vue d'ensemble sur le thème de l'aménagement du paysage, mais aussi des possibilités d'approfondir cette problématique. L'enseignement est dispensé en allemand et en français.



© CIPRA

L'Académie d'été «Les Alpes à la une», une formation intéressante donnant une vue d'ensemble des problématiques alpines.

Réd. Au cours du module de base de l'Académie d'été, qui se déroule sur trois semaines au Liechtenstein, les participant-e-s aborderont différentes thématiques alpines, telles que mythes et réalités des Alpes, données géographiques et culturelles, problèmes spécifiques aux Alpes et solutions proposées, principes de développement durable, population et culture, tourisme et transports, agriculture et foresterie, énergie, développement et protection de la nature et du paysage.

«Toutes les Alpes» en théorie et en pratique

Une importance particulière est accordée à la mise en relation de tous ces thèmes et à leur rapprochement avec les enjeux pratiques de l'espace alpin. Les participant-e-s comme les intervenant-e-s représentent toujours un grand nombre de nationalités. Parmi les intervenant-e-s – de cinq nationalités différentes – on trouve des professeurs d'université, des représentants d'ONG et des personnes travaillant dans l'économie privée. Les participant-e-s des premières éditions de l'Académie d'été venaient de huit pays différents. On peut trouver leurs témoignages sur www.cipra.org ; ils attestent de la qualité élevée de la formation dispensée.

Un thème plus précis sera traité durant un séminaire de deux jours intégré dans l'enseignement de base. Ce thème, «Le paysage aménagé – Approches et méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins», sera abordé sous la direction de l'Ecole supérieure de Rapperswil, Suisse (Prof. Bernd Schubert, Dr. Dominik Siegrist).

Thème choisi: l'aménagement des paysages

Actuellement, les paysages alpins sont soumis à un processus de mutation dynamique et à des modifications importantes. Ce processus n'en est vraisemblablement qu'à ses débuts. En effet, l'intégration au sein de l'Union européenne, la mondialisation des marchés et des espaces de vie ainsi que les nouveaux règlements internationaux détériorent sans cesse les

conditions qui permettraient un développement des paysages de l'espace alpin.

Parviendra-t-on à maintenir l'urbanisation des régions préalpines et alpines dans un cadre étroitement limité ? Les zones de montagne encore exploitées par l'agriculture deviendront-elles des régions sauvages abritant de nouveaux parcs naturels et nationaux ? Que va-t-il par contre se passer dans les zones plus favorables à la pratique de l'agriculture ? Les paysages culturels alpins d'une grande étendue vont-ils perdre leur caractère spécifique du fait de leur surexploitation ?

Elaboration d'un projet dans les Grisons

Des Facultés d'aménagement du paysage de différents pays alpins présenteront les approches et les méthodes qu'elles privilégient ainsi que des exemples significatifs. En faisant appel à leurs connaissances personnelles et aux expériences pratiques acquises au cours de leur activité professionnelle, les participant-e-s sont appelés à comparer les approches présentées et à les évaluer suivant une méthode donnée. Ce module d'approfondissement offre aux participant-e-s la possibilité de se familiariser avec des exemples significatifs et d'évaluer les différentes approches. Ils acquièrent en même temps des connaissances méthodologiques sur les outils d'aménagement du paysage et donc des compétences supplémentaires dans leur propre activité professionnelle. Dans le cadre d'un projet sur quatre semaines dans les Grisons, les participant-e-s ont la possibilité d'approfondir dans la pratique ces méthodes d'aménagement du paysage et d'effectuer des études sur le terrain de manière autonome, mais en bénéficiant de l'encadrement d'un expert.


Sommer-Akademie
Brennpunkt Alpen


Académie d'été
Les Alpes à la une


Accademia estiva
Obiettivo sulle Alpi


Poletna akademija
Alpe-skupna vrednota

La version actuelle du programme est disponible sur www.cipra.org. Le délai d'inscription est fixé au 31 mai.

S'il reste encore quelques places disponibles après cette date, on tiendra également compte des inscriptions ultérieures.

13 au 31 août 2001 : **Formation** de base sur les Alpes.

L'enseignement est dispensé en français et en allemand.

23/24 août 2001 : **Séminaire d'approfondissement**

«Le paysage aménagé – Méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins»

10 sept. au 5 oct. 2001 : **Elaboration d'un projet** sur le

thème : **«Le paysage aménagé – Méthodes d'aménagement du paysage dans les pays alpins»** à Lugnez

/ Val Lumnezia, Grisons, Suisse.

La Convention des Alpes présentée de manière attractive

Au terme des deux ans passés à la présidence de la Convention alpine (1998-2000), la Suisse a fait éditer une brochure tout à fait bienvenue sur ce traité international.

Réd. La Convention alpine passe aux yeux d'un grand nombre de gens pour une entité abstraite et sans lien avec le réel. Cela n'a rien de surprenant: seule l'Autriche finance depuis quelques années un service d'information chargé de mener un travail de relations publiques en faveur de la Convention alpine. Les autres Etats et les organes de la Convention alpine ont négligé jusqu'ici d'expliquer à la population le sens et l'utilité de ce traité international.

La Suisse a publié une brochure illustrée de 28 pages présentant la Convention alpine. Le résultat n'est pas

un recueil austère de paragraphes et de protocoles mais une démonstration vivante de ce que veut être la Convention alpine: un traité engageant les Etats et un appel à tous les habitant-e-s de l'Arc alpin à s'investir ensemble en faveur d'un avenir vraiment digne d'être vécu.

Cette brochure en couleurs est parue dans les quatre langues officielles de la Convention alpine et en romanche. Elle offre une vue d'ensemble sur l'histoire de la Convention alpine et le contenu de la Convention cadre et de ses protocoles d'application. Elle présente également des initiatives de mise en œuvre importantes comme le réseau de communes «Alliance dans les Alpes», le réseau alpin des espaces protégés, le projet «Ville alpine de l'année», l'Académie d'été «Les Alpes à la une» et d'autres encore.

«La Convention alpine – Protéger les Alpes et profiter de leurs richesses» – OFCL/OCFIM, CH-3003 Berne, Fax 0041 31 325 50 58, E-Mail: verkauf.zivil@edmz.admin.ch.



Bilan de la qualité de l'air au Liechtenstein

Réd. Des analyses biologiques des lichens en vue d'évaluer la qualité de l'air ont été effectuées au Liechtenstein en 1989. Dix ans plus tard, en 1999, le gouvernement a fait réaliser de nouvelles analyses de lichens, permettant ainsi de contrôler le résultat des efforts fournis pour améliorer la qualité de l'air sous l'angle des indices biologiques.

Les contrôles des résultats pratiqués avec des lichens ne permettent pas seulement d'évaluer de manière globale l'évolution des dernières années, mais aussi d'estimer l'évolution future grâce à un dépistage précoce. C'est pourquoi ces analyses, dont les résultats ont été publiés, devraient servir d'exemple à d'autres régions et pays.

Bilanz Luftqualität Liechtenstein. Resultate der biologischen Luftqualitätsuntersuchungen mit Flechten 1989 und 1999, 26 pages. Octobre 2000, Office de la protection de l'environnement du Liechtenstein. 00423 236 61 11.

Parcs nationaux en histoires et en images

Réd. Un magnifique livre illustré a été publié sous la direction du secteur «Environnement alpin» de l'Académie européenne de Bolzano. Cet ouvrage, auquel ont collaboré 16 auteurs actifs dans trois parcs nationaux – Stilfser Joch, Parc national suisse et Parc national des Hohe Tauern – et de l'Académie européenne, aborde 32 thèmes scientifiques de manière simple, passionnante et divertissante. L'ouvrage, paru en allemand et en italien, coûte 78000 liras.

ACADEMIE EUROPEENNE DE BOZEN (ED.) 2000: «Lebensraum Alpen. Nationalparks in Geschichten und Bildern», rédaction: Roberta Bottarin, Ulrike Pröbstl, Ulrike Tappeiner. Tappeiner Verlag, Lana. A commander auprès de l'Académie européenne de Bozen: Tél.: 0039-0471-306031; Fax: 0039-0471-306099



Parution prochaine du 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes

Le 1^{er} Rapport sur l'état des Alpes de la CIPRA, paru en 1998, est devenu un ouvrage de référence sur les Alpes. Le 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes sera publié cet été.



Les librairies regorgent de beaux livres sur les Alpes, présentant de majestueux panoramas de montagnes et de magnifiques paysages culturels. Le «1^{er} Rapport sur l'état des Alpes» abordait cet espace naturel et culturel extrêmement diversifié sous un angle plus critique. Cet ouvrage de 480 pages offrait, sous une forme aisément compréhensible à un large public, une somme des connaissances actuelles sur les Alpes, présentée de façon variée et synoptique. L'ouvrage parut simultanément dans les quatre principales langues des Alpes: français, allemand, italien et slovène. Où en est la protection de la nature et des paysages? Quel rôle joue le tourisme, et quelles sont ses répercussions? Quel est le volume de trafic sur les grands axes de transit? Cette première vue d'ensemble sur les pays alpins répondait à ces questions et à bien

d'autres par des données et des analyses concrètes. Le 1^{er} volume était essentiellement consacré aux thèmes «trafic et transports», «tourisme et loisirs», «nature et paysage».

Plus de 90 auteurs de tous les pays alpins ont contribué au 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes par la rédaction d'articles et la collecte de données. La première partie du volume est consacrée au thème «Vivre dans les Alpes» et comprend les chapitres «Population et culture», «Développement durable», «Politique alpine et réseaux» et «Climat». Les thèmes traités par ce second volume, étayés par des données abondantes, sont les suivants: «Agriculture de montagne», «Forêt de montagne», «Energie» et «Aménagement du territoire et protection des sols».

Le 2^{ème} Rapport sur l'état des Alpes paraîtra cet été, à nouveau dans les quatre principales langues des Alpes.



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / Journal
1/01

Adressberichtigungen nach AL Nr. 552 melden.

Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient Pore una crocetta secondo il caso	
Weggezogen: Wanderschein Anmeldung Passeport Traslocato	Unbekannt ungetriggert Indirizzo insufficiente
Ungültig abgelaufen Passeport scaduto	Nicht abgefragt non rich. Scaduto ritirato
Annahme verweigert nicht Respingito	Gestorben Decedde Deceduto

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Impressum Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Cristina Fislér – CIPRA-International – Autres auteurs: Andreas Güthler, CIPRA-Allemagne, Bertrand Rivoal, CIPRA-France, Francesco Pastorelli, CIPRA-Italie – Traductions: Fabienne Juillard, Carlo Gubetti, Carla Toscana, Alessandra Appel-Palma, Nataša Leskovic-Uršič, Zdenka Hafner-Celan, Birgit Reutz, Elke Haubner – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 13 850 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan,
Tél.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, cipra@cipra.org, www.cipra.org

Représentations nationales:

CIPRA-Autriche, c/o ÖGNU Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne
Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50, cipra@umweltdachverband.at

CIPRA-Suisse, c/o Mountain Wilderness, Bp 1622, CH-8040 Zurich
Tél.: 0041 1 461 39 00, Fax: 0041 1 461 39 49, mountainwilderness@swissonline.ch

CIPRA-Allemagne, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich,
Tél.: 0049 89 54 42 78 50, Fax: 0049 89 54 42 78 99, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-France, c/o Mountain Wilderness, 5, Place Bir hakeim, F-38000 Grenoble,
Tél.: 0033 476 01 89 08, Fax: 0033 476 01 89 07, cipra.france@wanadoo.fr

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, lgu@lgu.li, www.lgu.li

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Turin
Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 534 120, cipra@arpnet.it

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tél.: 00386 1 200 78 00 (int. 209), cipra@gozdis.si

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bolzano
Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, natur@dnet.it; www.umwelt.bz.it

Membre associé:

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA), Keucheniushof 15, 5631 NG Eindhoven,
Tél.: 0031 40 281 47 84, nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com